



**Arrêté n° SG/2023-044
portant subdélégation de signature en matière d'administration générale**

**LE SECRÉTAIRE DE RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D222-20 et D222-35, modifié par le décret n° 2022-1347 du 21 octobre 2022;

Vu l'arrêté ministériel en date du 13 juillet 2022, nommant M. Erwan POLARD, Secrétaire Général de région académique de La Réunion, Secrétaire Général de l'académie de La Réunion ;

Vu l'arrêté n° SG/2023/043 en date du 2 juin 2023, donnant délégation de signature à M. Erwan POLARD, Secrétaire Général de région académique de La Réunion, Secrétaire Général de l'académie de La Réunion en matière d'administration générale ;

Considérant les nécessités du service :

ARRETE

Article 1 : Pour le recrutement et la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports, le Secrétaire Général de région académique de La Réunion, Secrétaire Général de l'académie de La Réunion, donne subdélégation de signature à:

- Division des Personnels de l'Enseignement Primaire : Mme Angélique NARSOU, adjointe à la cheffe de division, Mme Sylvine BOYER, cheffe de service DPEP1 et M. Loïc PAYET, chef de service DPEP3, pour les actes relatifs à la gestion des personnels enseignants du premier degré, et dans la limite de ceux figurant en annexe II du présent arrêté ;
- Division des Personnels de l'Enseignement Secondaire : Mme Nadine JEAN, adjointe au chef de division - cheffe de service DPES2, Mme Carole MORIN-LEGROS, cheffe de service DPES1, Mme Pascaline ARMOUGOM, cheffe de service DPES4 et Mme Anne-Louise BRETON, cheffe de service DPES5, pour les actes relatifs à la gestion des personnels, et dans la limite de ceux figurant en annexe II du présent arrêté ;



- Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement : M. Philippe LE-NORMAND, chef de service DPATE1 et Mme Catherine BACHOTET, cheffe de service DPATE2, pour les actes relatifs à la gestion des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, et dans la limite de ceux figurant en annexe II du présent arrêté ;
- Division des Élèves, des Personnels Accompagnants et des Pensions : M. Harry BAILLIF, chef de service DE-PAP4, pour les actes relatifs à la gestion des pensions, des accidents de service et des actions sociales, et dans la limite de ceux figurant en annexe II du présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire Général de région académique de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Saint-Denis, le 06 JUIN 2023

La Rectrice

Chantal MANÈS-BONNISSEAU

